

ABONNEMENT

**Saumur:**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste:**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 JUILLET

CHRONIQUE GÉNÉRALE

NOS MINISTRES VOYAGENT

Nos ministres circulent ! Ils profitent du petit instant de répit que leur laisse le fécond rédacteur du *Mémorial de Clermont*, pour placer quelques discours.

Rouen possédait dimanche M. Spuller, un fauve du pays badois; Senlis recevait M. de Heredia, un nègre du pays cubain.

A eux deux, ils n'ont pas une goutte de sang français dans les veines; ils ont parlé cependant au nom de la France et ont prodigué les conseils et les admonestations.

M. Spuller a fait à Rouen un grand discours en l'honneur de Carrel, d'où l'on pourrait extraire deux ou trois phrases de français; c'est tout ce qu'il a de remarquable.

M. Ferry, qui n'est plus ministre, fait, à Épinal, selon les *Débats*, des discours patriotiques, bien inutiles d'ailleurs; les discours ne valent pas les actes; et nous connaissons le patriotisme de M. Ferry, comme sa véracité pour le Tonkin.

Nos ministres vont continuer à voyager pour leur instruction et pour l'édification des peuples.

MM. de Heredia et Dautresme se sont rendus hier au Havre, afin d'assister à l'inauguration du canal de Tancarville. A cette occasion, M. de Heredia a dû annoncer à la Chambre de commerce que le gouvernement doit déposer, dès la rentrée de la Chambre, un projet de loi portant ouverture de crédits pour les travaux du port du Havre s'élevant à 400 millions, dont 25 à la charge de la Chambre de commerce et les 75 autres pourront être avancés par l'État et remboursables par lui sur les cinq millions inscrits annuellement sur le budget ordinaire des travaux publics.

Tandis que les membres du gouverne-

ment se promènent aux frais des contribuables, qui sait tout ce que fait l'Allemagne, tout ce qu'elle médite, tout ce qu'elle perfectionne, tout ce qu'elle prépare contre nous, qui le sait ?

Nous disions avant-hier que le ministre de la guerre a été informé par voie spéciale que les Allemands domiciliés à Constantinople, ceux qui habitent la Suisse et qui font tous partie de la réserve, ont été invités à faire connaître immédiatement à leurs consuls leur adresse exacte, et avisés qu'ils eussent, au premier avis, à se tenir prêts au départ dans un délai de vingt-quatre heures.

Pourquoi ? Nous n'en savons rien. Et cependant les dénonciations, les expulsions, les procès de haute trahison vont toujours leur train. On se plaint beaucoup du peu de patriotisme allemand de l'Alsace, et voilà que le *Berliner Tagblatt* appelle l'attention du gouvernement impérial allemand sur la décroissance notable du nombre des élèves qui suivent les cours de l'Université de Strasbourg, et cela en dépit de tous les sacrifices que l'empire s'est imposés pour faire de cette Université un établissement modèle.

On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Journal des Débats*:

« On assure que sir James Rothschild, le chef de la maison de Rothschild d'Angleterre, s'est rendu, au commencement du mois, à Francfort-sur-Mein, pour entamer des négociations au sujet du placement, en Angleterre et en France, des fonds russes actuellement placés en Allemagne.

» La campagne que mènent les journaux officieux de Berlin contre ces fonds serait cause de la résolution de la Russie. On dit que les négociations de M. de Rothschild ont abouti. »

Le *Gaulois* raconte une bonne histoire : Le général Boulanger aurait envoyé des montres à deux sergents de ville du douzième arrondissement, qui l'avaient préservé

contre l'enthousiasme des populations à la manifestation de la gare de Lyon, ainsi qu'au mécanicien et au chauffeur qui se trouvaient sur la légendaire locomotive.

Ces montres sont en argent et portent gravées dans la boîte l'inscription :

Donnée à X... par le général Boulanger.  
En souvenir de la manifestation du 8 juillet 1887.

Les petits cadeaux entretiennent l'amitié et... la popularité.

QUATRE CENT VINGT VICTIMES

Dans l'*Événement*, M. Besson affirme que d'après l'estimation des docteurs de l'hôpital Beaujon, l'incendie de l'Opéra-Comique a coûté la vie à quatre cent vingt personnes.

« Ce chiffre, ajoute-t-il, peut être contesté après coup; car on a jugé bon, non sans motif, de dissimuler la vérité; mais après le tamisage des matériaux, on a reconnu que 420 personnes étaient brûlées. »

» Nous en dirons plus long bientôt. »

LA FORTUNE DE VICTOR HUGO

Le tribunal de Londres, appelé à statuer sur les testaments d'étrangers qui disposent de leurs biens se trouvant en Angleterre, vient d'ordonner l'enregistrement du testament de Victor Hugo, fait par celui-ci le 8 avril 1875.

La valeur des biens que Victor Hugo possédait en Angleterre, a été fixée à la somme de 2,308,450 francs.

RÉPONSE A M. F. LAUR

M. P. de Cassagnac, absent de Paris, a adressé la lettre suivante à M. F. Laur, député radical de la Loire, qui lui avait envoyé des témoins à propos des attaques de l'*Autorité* contre l'auteur des lettres boulangistes parues dans la *France* :

« Monsieur,  
» Je serais vraiment trop bête si je vous

permettais d'échapper par une querelle personnelle aux conséquences de votre inqualifiable équipée.

» Certes, je vous savais un fameux aplomb, mais je ne pensais pas que vous iriez jusqu'à me demander une réparation, alors que c'est vous qui la devez, cette réparation, à l'armée française, à la droite tout entière, que vous avez calomniées d'une façon infâme, en les accusant de tentatives d'embauchage, de trahison en face de l'ennemi, c'est-à-dire devant l'Allemagne qui menaçait.

» Mais, donnez donc les preuves, ces fameuses preuves que vous annoncez, monsieur, et que j'attends vainement encore, établissez ainsi que vous fûtes de bonne foi, que vous n'avez pas inventé, calomnié, menti, qu'on peut, sans se commettre, avoir affaire à vous, enfin !

» Mais, tant que vous ne l'aurez pas fait, vous ne relevez que de mon dédain personnel et vous appartenez au mépris public.

» Paul de Cassagnac.  
» Neufchâtel (Pas-de-Calais). »

En réponse à cette lettre, M. Laur offre de communiquer à son adversaire « les noms qu'il demande », « sur le terrain même, au moment même de lui donner satisfaction. »

Voici le document où le député de la Loire prend cet engagement; il est publié par la *France* sous forme de lettre aux témoins de M. Laur :

« Mes chers amis,  
» Après quatre jours de recherches et d'attente, je reçois la lettre de M. de Cassagnac.

» Je vous demande pardon, tout d'abord, de vous avoir mis en rapport avec un homme qui ignore à ce point les règles de la courtoisie et du savoir-vivre.

» Il m'échappe, on me l'avait prêté.  
» Les noms qu'il demande et que l'honneur me défend aujourd'hui de donner sous le coup de menaces insolentes, je vous les remets sous le même pli.

» M. de Cassagnac les lira (et c'est là une

49 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Le lendemain matin, vers neuf heures, le comte Darag arrivait au château, à cheval, suivi de deux domestiques.

Il traversa au petit galop les allées du parc, jetant les yeux autour de lui, et s'arrêta, avec beaucoup de grâce, au bas du perron. Il avait toujours son élégance habituelle. Son teint pâle ne se colorait ni sous l'animation de la course ni sous l'émotion de l'arrivée. Il jeta négligemment les rênes à son domestique, franchit les marches d'une allure dégagée et pénétra dans le vestibule.

Karadyoni, aussitôt prévenu, fit prier son neveu de l'attendre un instant au salon.

Le jeune homme entra dans ce vaste appartement qu'il n'avait pas revu depuis un an. Il eut un sentiment de plaisir à retrouver chaque chose dans l'ordre où il l'avait laissée; il lui sembla qu'il prenait enfin possession de cette demeure dont on l'avait tenu éloigné. L'ouvrage d'Irène, à demi déroulé, pendait sur le bord d'une table, lui rappela sa cousine d'une manière vivante; il crut la voir assise sur le fauteuil qu'elle aimait.

Après avoir fait quelques pas dans le salon, le comte Darag s'approcha de la fenêtre, à demi voilée par les draperies des rideaux. Un jour pur, un jour d'été rayonnait dans le parc. Il jeta un coup d'œil de complaisance sur ce beau domaine qu'il allait bientôt habiter. Ses yeux plongeaient avec délices dans les profondeurs du bois, dans les fuites des allées. Il avait la sensation agréable que nous cause un bien dont nous allons devenir maîtres.

Mais tout à coup l'expression de son visage se transforma. Son regard s'était fixé sur trois hommes qui se promenaient côte à côte au pied de la tour. L'un était Pacarius le Tzigane qu'il se rappela avoir entrevu un soir, jouant sous les fenêtres du château la marche de Rakoczy; l'autre était l'aubergiste Bemmo que le comte Darag ne connaissait pas; le troisième, dont la vue lui causa un vif mécontentement, était Prill, l'ancien domestique qu'il avait chassé.

— Qu'est-ce que ce misérable peut faire ici ? se demanda-t-il, avec une certaine appréhension.

Il suivit des yeux ces trois hommes qui marchaient en causant, et il réfléchit un instant à la singulière situation qui lui serait faite si Prill osait révéler ce qu'il savait. Un trouble le saisit. Mais il se remit promptement. Sa souveraine assurance lui fit rejeter l'inquiétude. Il n'était pas dans ses habitudes de s'alarmer, et se rassérénant tout à

fait, il composa son visage pour le rendre aussi souriant que possible lors de l'entrée du comte Karadyoni dont il entendait les pas résonner dans l'escalier.

La porte s'ouvrit en effet, et le magnat parut, accompagné du colonel Fesztics et suivi d'Irène, si pâle, que le comte Darag dut réprimer un cri de surprise qui fut sur le point de lui échapper.

Le jeune homme essaya en vain, par son empressement aimable, de mettre un peu de souplesse dans l'accueil qu'on lui fit. Il se heurtait à des visages de glace, et ce fut sur un ton qui ne souffrait pas de réplique, que le comte Karadyoni lui dit, presque immédiatement :

— Asseyez-vous, mon neveu. Nous avons à causer.

Darag obéit. La jeune fille se plaça près de son père et le colonel resta debout devant une table, entre Karadyoni et le jeune Croate.

— Comte Darag, reprit le magnat, vous êtes venu ce matin pour demander sans doute l'exécution du projet de mariage entre vous et ma fille ?

— C'est un jour que j'ai impatiemment attendu.

— Persistez-vous dans votre dessein d'épouser Irène ?

Darag, étonné, leva les yeux vers le comte :

— Plus que jamais, dit-il, et d'ailleurs, mon oncle, tout n'est-il pas convenu entre nous ?

Il me semble qu'il n'y a pas à revenir sur cette décision.

— Je vous demande pardon, mon neveu. Il faut y revenir, au contraire, car les circonstances sont tellement changées, que je me considère comme déchargé vis-à-vis de vous de toute espèce de promesse.

Darag se leva d'un bond, tout frémissant de colère. Irène, aussi troublée que surprise, jeta sur son père des regards anxieux. Seul, le colonel ne manifesta aucun étonnement; il feuilletait un livre.

— Que voulez-vous dire, mon oncle ? s'écria Darag, qui cherchait à se contenir.

— Je vais vous l'expliquer, reprit Karadyoni avec gravité. Vous conviendrez, mon neveu, que lorsque la comtesse ma femme a exprimé le vœu d'une union entre vous et sa fille, elle entendait que vous resteriez digne de cette alliance ?

— Assurément, dit le jeune homme.

— Attendez encore, Vous conviendrez aussi qu'Irène ne peut mettre sa main que dans la main d'un honnête homme...

— Eh bien !...

— ... N'ayant jamais forfait à l'honneur, et digne, en un mot, de la dernière des Karadyoni. Le comte Darag avait pâli en entendant la vaine comte développer cette pensée. La présence d'Irène et du colonel l'intimidait; une vague

concession que je veux bien lui faire) sur le terrain même au moment de me donner satisfaction pour la double injure qu'il m'a faite.

» Si se dérobait de nouveau, j'aurais le droit de dire au capitaine Fracasse de la Droite qu'il obéit encore au même sentiment... de prudence qui l'a fait demeurer dans les caves de Sedan le jour de la bataille.

» Cordialement à vous.

» FRANCIS LAUR. »

## ÉTRANGER

Russie.—On télégraphie de Saint-Petersbourg à la *Tribuna* que la maladie de M. Kalkoff doit être attribuée à un empoisonnement pour des raisons politiques.

« Les médecins qui soignent Kalkoff l'ont déclaré aux amis intimes du célèbre publiciste, en ne cachant pas certains soupçons à l'égard d'une puissance contre laquelle Kalkoff a écrit d'une manière violente. »

Le *Novois Vremia*, parlant de l'état de santé de M. Kalkoff, dit que les forces du malade sont revenues, à tel point que M. Kalkoff a pu se lever sans l'aide de personne et s'est assis dans un fauteuil. Il a recouvré complètement l'usage de ses bras. La langue aussi recommence à fonctionner, mais très faiblement.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 juillet.

Les transactions sont nulles sur le marché des rentes : 3 0/0, 81.22 ; 4 1/2 0/0, 109.20.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,347. Les obligations foncières et communales ont une bonne tenue surtout celles qui n'étaient pas au pair laisse une marge suffisante à la hausse.

La Société Générale soutient très fermement son cours de 453 75. Les bilans mensuels font prévoir une reprise prochaine.

La Banque d'Escompte s'échange à 460, les tendances continuent à porter ce titre vers le cours de 500 et qui sera atteint rapidement.

Les Dépôts et Comptes Courants sont immobiles à 600.

Le Panama se négocie aux environs de 375. On ne saura que demain ou dans deux jours les résultats complets de l'émission du 26, mais dès à présent nous pouvons annoncer que c'est un grand succès et que cette émission est un nouveau triomphe pour M. de Lesseps.

Le Soleil-Vie a distribué à ses actionnaires un dividende de 10 fr. net d'impôts. La faveur du public est acquise à cette compagnie dont la sage administration et la solidité financière inspirent toute confiance.

La nouvelle société du Comptoir Industriel commence ses opérations par la vente publique de 20,000 actions de la Société française pour la fabrication des alcools chimiquement purs. L'action est de 750 fr. payables 250 fr. comptant au Comptoir Industriel, 1, rue Saint-Georges.

Les Polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de transactions suivies de la part des petits capitalistes qui s'y emploient en raison du prix peu élevé.

Nos chemins de fer sont fermes.

## Nouvelles militaires.

LA SAINT-CYRIENNE

Quelques personnes ayant appartenu à l'armée ou lui appartenant encore ont formé le projet de constituer une société amicale d'anciens élèves de Saint-Cyr à l'instar de celle qui existe pour les anciens élèves de l'École polytechnique.

Le général Boulanger, quand il était ministre de la guerre, avait donné son adhésion, et s'était même fait inscrire comme membre de la société en formation.

Le général Ferron a également promis son concours et approuvé les efforts tentés par les organisateurs de la *Saint-Cyrienne*.

LES CHIENS MILITAIRES

Quelques réflexions de M. de Cherville au sujet des chiens militaires et de leur emploi comme éclaireurs et messagers des troupes en campagne :

Il paraît, dit-il, que nos voisins d'au-delà des Vosges nous ont déjà devancés en procédant au recrutement de ces quadrupèdes auxiliaires.

En France, on en est encore à discuter sur l'espèce la plus apte aux différents services qu'on attend de ces animaux. Je me trompe peut-être, mais il me semble que l'on devrait établir les préférences uniquement d'après l'intelligence dont témoignerait le néophyte, sans s'arrêter le moins du monde à son origine; sans doute, les races en sont diversement pourvues, mais, dans le plus grand nombre d'entre elles, il se rencontre des individualités plus largement partagées que la masse de leurs congénères. Nous avons rencontré des chiens d'esprit sous tous les poils et de loin en loin quelques chiens de génie. Au point de vue militaire, l'unité d'espèce présente encore un inconvénient que nous allons signaler.

Les Allemands ont, dit-on, choisi leurs collaborateurs de guerre dans une race de chiens fort multipliée chez nous au temps lointain des conducteurs de diligence, aujourd'hui presque rare, celle des loulous de Poméranie, variété noire. Effectivement, le tempérament du loulou ne dément pas sa physionomie de renard; il en a la finesse; très attaché à son maître, il est docile et strict observateur de la consigne; sans avoir le haut nez d'un chien d'ordre ou d'un pointer, il n'est cependant pas dépourvu du côté des facultés de l'odorat; j'ai vu des loulous mener très correctement un lapin, et ces avantages, celui de sa petite taille, qui lui permettait de passer inaperçu, justifient quelque peu les préférences dont il a été l'objet.

Il n'en est pas moins vrai qu'en généralisant son emploi, le grand état-major est resté fort au-dessous de la profondeur de ses combinaisons ordinaires; en incorporant les seuls loulous, c'est exactement comme s'il exigeait des espions dont il fait un si large usage — en temps de guerre, bien entendu — qu'ils endossent un uniforme et qu'ils se coiffent du casque à pointe. Les représen-

tants de l'espèce sont, en France, si clairement caractérisés, que l'apparition du moindre d'entre eux deviendra aussi significative que le serait celle d'un uhlan. Comme le code des nations n'a point encore étendu les droits des belligérants aux auxiliaires à quatre pattes, il nous paraît infiniment probable qu'aussitôt signalés, — et ils le seront aisément, — ils se verront traités comme l'étaient, hélas! nos francs-tireurs. Peut-être les dispensera-t-on de l'interrogatoire; ce sera toujours cela de gagné sur le triste sort qui vous est réservé, pauvres loulous au nez pointu et à la toison noire!

LE NOUVEAU SOULIER ALLEMAND

L'empereur d'Allemagne vient d'ordonner l'équipement de l'infanterie avec un nouveau soulier.

Outre les souliers ordinaires, chaque homme reçoit maintenant une paire de souliers à lacets, tout-à-fait imperméables, et pourvus d'une seule semelle assez forte.

Les tiges, de 42 centimètres de hauteur, ont des crochets sur le devant. Des talons bas et larges, garnis d'une rondelle de fer, complètent la solidité de cette chaussure qui remplace avantageusement les gros souliers de marche à la caserne, dans les trajets de chemins de fer, au bivouac et dans les promenades. Elle a l'avantage aussi de sécher plus rapidement que la chaussure de cuir et de tenir le pied au chaud.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Arrestation d'un voleur

Hier soir, le carrefour de la Poste a été mis en émoi par l'arrestation d'un voleur, qui a dit se nommer Lachaise.

Vers 6 heures, cet individu s'introduisit, par le corridor, dans la maison de M. Lamy, marchand de tabac, rue d'Orléans, monta au premier et pénétra dans l'appartement de M. Lignais, employé à la Sous-Préfecture. La domestique l'ayant aperçu, lui demanda ce qu'il voulait.

— Je réclame M<sup>me</sup> Moreau.

— Ce n'est pas ici, allez-vous-en.

Et en même temps elle descendait l'escalier prévenir sa maîtresse.

M<sup>me</sup> Lamy se présenta à lui au bas de l'escalier, lui demandant ce qu'il faisait ainsi et pourquoi il pénétrait chez elle.

Lachaise répéta encore qu'il cherchait M<sup>me</sup> Moreau (nom supposé). En même temps, ses poches paraissant trop enflées, M<sup>me</sup> Lamy et sa bonne sautèrent sur lui: l'une retirait un troussseau de clefs de toutes sortes, l'autre un revolver chargé. La bonne s'écria: « Le revolver de M. Lignais, je le reconnais. C'est un voleur. Au voleur! »

D'un bond, l'individu franchit le seuil du bureau de tabac, et, à toutes jambes, se sauva par la rue du Portail-Louis. Arrivé place Dupetit-Thouars, il tourna à gauche et entra dans la rue de la Petite-Douve.

Du café de la Paix on avait vu le mouvement, aussi plusieurs jeunes gens se portèrent à sa rencontre. Traqué aux deux extrémités, il ne pouvait échapper. En face de l'atelier de M. Pichard, il a été appréhendé au corps par deux jeunes gens, MM. Tremblay et Dulong, et avec l'aide de plusieurs personnes ils l'ont aussitôt remis entre les mains des gendarmes qui arrivaient à eux.

Après avoir été bien garrotté, il a été conduit en prison sous bonne escorte.

C'est un garçon boucher, voleur mûr et vigoureux; s'il a été arrêté aussi facilement, c'est parce qu'il était quelque peu pris de vin. Il regrette de n'avoir pas usé du revolver qu'il avait dérobé dans la chambre de M. Lignais. Il avait en outre sur lui un pistolet non chargé.

Lachaise est sorti depuis peu de temps de Fontevault où il avait fait un congé de trois ans.

Il n'est nullement ému, déclare qu'on peut bien l'interroger, qu'il répondra toujours, ne se croyant point tenu de dire la vérité.

On est porté à croire qu'il pourrait bien faire partie de la bande de voleurs que la police d'Angers a arrêtée dernièrement, et qu'il n'est peut-être pas seul dans la ville pour exploiter la place.

Que tout le monde ferme ses portes et redouble de surveillance!

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX DU 2 JUILLET

Saumur, 26 juillet 1887.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

Je viens de prendre connaissance d'un article de votre journal portant la date de ce jour, lequel rend compte du brillant concours de musique qui a eu lieu à Saumur, et j'y remarque un passage, à propos de la retraite aux flambeaux, qui n'est pas exact.

Celui qui a fourni ces renseignements, dans un but malveillant à mon égard, je le connais: il est aussi faux que son rapport.

Il y est dit: Que la retraite a été retardée par celui qui était chargé de la diriger; c'est un élu qui a voulu la faire passer dans son quartier en détournant ainsi l'itinéraire arrêté par le Comité d'organisation pour conquérir des suffrages à venir.

La vérité est qu'il n'y a pas eu de retard autre que celui causé par l'allumage des nombreuses bougies, puisqu'aussitôt le dernier chapeau lumineux éclairé, les musiques sont parties.

Mais il aurait pu y en avoir, en raison du départ imprévu (qui pourrait s'appeler une fuite) du secrétaire délégué du comité; lui seul devait conduire et possédait l'itinéraire que la retraite devait suivre; mais il était parti sans rien communiquer à personne de cet itinéraire, ainsi qu'aurait fait un enfant boudeur, capricieux et mal élevé.

Tout cela, parce que l'élu soussigné, qui ne cache pas son nom et qui fait aussi partie de la Commission des fêtes au sein du Conseil municipal, avait sollicité et obtenu de ses collègues que la retraite partirait de la limite de l'octroi, où commencent les décorations de la fête.

Le changement apporté au programme fixant le départ de l'hôtel de la Poste était assurément le fait du susceptible secrétaire qui a trop souvent oublié son rôle et se croit le premier magistrat de la cité.

Assurément, si j'avais eu affaire au Comité tout entier, ce que je sollicitais pour tenir à ma parole et donner satisfaction aux souscripteurs du quartier ne m'eût pas été refusé, attendu qu'en ma qualité de quêteur avec M. de Borville, nous l'avions annoncé ainsi, dans le but d'obtenir des souscriptions plus élevées. La distance à rétrograder était d'une centaine de mètres; en faisant grouper au fur et à mesure les fallots allumés, cela ne dérangeait absolument rien.

Du reste, mes sollicitations ont été comprises et acceptées immédiatement par les chefs de musique et tout le personnel composant la retraite. M. le Secrétaire seul s'y est opposé formellement, et cela sur un ton tellement autoritaire — pour ne pas dire plus — de la part d'un salarié, que, par dignité, je ne devais pas céder devant le public nombreux qui nous entourait; et le défilé s'est exécuté ainsi que je le désirais.

Nous avons beaucoup regretté de ne pas connaître l'itinéraire convenu, car nous y mettions tous de la bonne volonté et nous étions bien disposés à faire plaisir à tout le monde.

Quant au mécontentement de la Commis-

crainte s'empara de lui à nouveau. Mais, obéissant à la fois à ses instincts orgueilleux et à son désir d'épouser sa cousine :

— De grâce, mon oncle, achevez ce que vous avez à dire. De tels soupçons sont injurieux pour moi. Vous me faites subir un étrange interrogatoire.

Le comte Karadyoni ne daigna pas lui répondre; mais se tournant du côté de sa fille, la main tendue vers le jeune Croate, et d'une voix forte et pleine :

— Irène, le comte Darag est l'auteur de ce lâche attentat qui a été commis dans la forêt contre le baron André Dienyi.

Irène poussa un cri; Darag se troubla tout à fait; ses dents se serrèrent; ses prunelles noires lancèrent un éclair :

— C'est faux! dit-il d'une voix sifflante.

Puis, apercevant le colonel qui avait fermé son livre et la regardait fixement, avec une sorte de curiosité agressive :

— Il est facile d'accuser les gens, mais plus difficile de fournir des preuves.

— C'est ce que nous verrons, murmura sourdement le colonel.

Karadyoni, sans tourner la tête, continua de s'adresser à sa fille :

— Devant une pareille révélation, dit-il, je ne consentirai jamais à ce que tu épouses le comte

Darag, quand même nous devrions perdre par ce refus les biens qui nous sont venus de la mère.

Irène releva la tête; un long soupir souleva sa poitrine. A travers les larmes qu'une émotion si violente lui arrachait, ses yeux francs et purs brillèrent d'une lumière intense qui pénétra le cœur du vieillard. Pourtant elle resta immobile, ne voulant rien manifester au dehors de tout ce qui se passait en elle. Mais Karadyoni avait saisi le regard de sa fille; il y trouva un encouragement et une récompense. Il se sentit plus ferme que jamais dans la résolution qu'il avait prise.

Le comte Darag ne se croyait point encore vaincu. Tenace, il ne devait céder qu'à la force.

— C'est un complot! s'écria-t-il avec emportement. Mais je saurai défendre mes droits...

A ce mot, le colonel intervint. Il avait hâte de terminer cette scène si pénible pour son vieil ami et pour Irène. Se redressant et d'un geste imposant silence à Darag :

— Pardon, fit-il. C'est à moi de vous répondre.

Vous pouvez, si vous le voulez, faire appel à la justice pour obtenir d'elle les biens de la comtesse. Mais ce jour-là, comte Darag, le colonel Fezlics vous demandera compte devant les juges de la liberté d'un de ses officiers.

Le jeune homme haussa les épaules, mais son assurance n'était plus qu'à la surface.

— Il faut une singulière crédulité, dit-il, pour

s'en rapporter à de pareils contes... Qu'on me montre donc ceux qui ont osé...

— Quand vous voudrez. Ils sont tous présents. Nous avons ici le domestique qui a reçu vos ordres, l'aubergiste qui les a exécutés, le Tzigane qui a délivré le capitaine. Nous les avons, non sans peine, retrouvés, interrogés et confrontés. Faut-il les faire appeler?

— Non pas! s'écria Darag, payant d'audace et se voyant perdu. Je n'entends pas m'expliquer avec tous ces gens... Je méprise de pareilles accusations. Ce que je vois clairement, c'est qu'on ne veut pas de moi et je ne chercherai pas à m'imposer par la force... On aurait pu seulement m'éviter une année d'attente inutile...

Karadyoni se souleva sur son fauteuil :

— Si vous n'aviez pas vous-même détruit l'œuvre de la comtesse, comte Darag, vous auriez aujourd'hui la main d'Irène dans la vôtre; ce matin encore, ma fille se croyait engagée envers vous.

Le jeune homme serra les poings avec fureur et se tournant vers Irène il s'inclina avec un sourire contraint :

— Adieu, dit-il, adieu, ma belle cousine!

Puis il passa droit et raide entre le comte et le colonel, gagna la porte et sortit d'un air arrogant et railleur qui cachait mal son dépit.

Un instant après on l'entendit monter à cheval et quitter Bangor sans espoir de retour.

(A suivre.)

sion, il a été causé par les racontars inexacts du fuyard. Si cette Commission m'eût demandé des explications, je les lui aurais fournies appuyées du témoignage de bon nombre de personnes notables devant lesquelles l'incident s'est passé. Ma bonne foi valait celle du secrétaire Perreau, suffisamment connu sur la place de Saumur.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de publier la présente dans les colonnes de votre journal.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

A. HUBERT,  
Conseiller municipal et capitaine commandant la compagnie des pompiers.

SUITE DE L'AFFAIRE COQUEBERT DE NEUVILLE

A la suite du jugement de la Cour d'appel d'Angers acquittant entièrement M. Coquebert de Neuville, condamné comme l'on sait par le Tribunal de Saumur, le *Petit Courrier* d'Angers a publié des réflexions et des considérations visant nominativement les membres du Tribunal de Saumur qui ont pris part au premier jugement.

L'un des juges, M. Chauveau, s'en est ému et a envoyé ses témoins à notre confrère d'Angers.

Le *Courrier de Saumur* a reçu communication des documents suivants avec prière de les insérer :

Saumur, 26 juillet 1887.

Mon cher monsieur Chauveau, vous nous avez chargés de demander réparation par les armes à M. Morry, en raison de l'article paru le 21 juillet dernier, sur le tribunal de Saumur, dans le journal le *Petit Courrier*, d'Angers.

Nous n'avons été reçus que ce soir 26 juillet par monsieur Morry, absent d'Angers lors de la première visite de vos témoins, le 23 juillet dernier.

A notre démarche, M. Morry a fait la réponse suivante, que, sur notre demande, il a rédigé de sa main :

« Messieurs Gaudrez et Peton se sont présentés chez monsieur Morry, au nom de monsieur Chauveau, juge d'instruction à Saumur, le 26 juillet, pour lui demander réparation par les armes au sujet de l'article du *Petit Courrier* du jeudi 21 juillet.

« Monsieur Morry a répondu à ces messieurs qu'il leur donnerait le nom de l'auteur de l'article et qu'il serait accordé à monsieur Chauveau les réparations qu'il demandait, après que monsieur Chauveau aurait établi et prouvé, devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire, que les allégations contenues dans ledit article sont mensongères, calomnieuses et diffamatoires.

« Fait double à Angers, le 26 juillet 1887.

MORRY. »

PETON, GAUDREZ.

En présence de cette réponse, nous n'avions plus qu'à nous retirer.

Nous considérons donc, mon cher monsieur Chauveau, notre mission comme terminée et nous vous renouvelons l'assurance de notre affectueuse estime.

D<sup>r</sup> GAUDREZ, D<sup>r</sup> PETON.

Saumur, le 27 juillet 1887.

Messieurs, je vous remercie de la démarche que vous avez bien voulu faire en mon nom, auprès de M. Morry.

La réponse qui vous a été faite par celui-ci ne peut être considérée que comme un refus de me donner satisfaction par les armes.

Je laisse donc à tout homme d'honneur le soin d'apprécier la conduite de M. Morry, et je déclare que, désormais, je ne me sens plus atteint par ses insultes.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de tous mes remerciements.

CHAUVEAU.

Naturellement, le *Petit Courrier*, qui n'a pu connaître hier la suite que M. Chauveau donnerait à l'affaire, ne devait pas parler de cet incident dans son numéro de ce jour.

DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLÈGE COMMUNAL DE SAUMUR

La distribution des prix sera faite aux élèves du collège de garçons, lundi matin 4<sup>e</sup> août, à 9 heures, sans aucune solennité (conformément à la décision du Conseil municipal), en présence seulement des professeurs et de la municipalité.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

La session des Conseils généraux s'ouvrira cette année le 22 août.

LE JURY

Par arrêté préfectoral en date du 18 juillet, le nombre des jurés pour 1888, dans le département de Maine-et-Loire, est fixé à six cents, ainsi réparti : Arrondissement d'Angers, 199; de Baugé,

89; de Cholet, 145; de Saumur, 403 et de Segré, 72.

LES VACANCES SCOLAIRES

L'ouverture des vacances et la rentrée des classes dans les écoles publiques de Maine-et-Loire, en 1887, ont été fixées de la manière suivante :

Ouverture des vacances, le samedi 30 juillet après la classe du soir.

Rentrée des classes, le lundi 4 septembre au matin.

LA RÉCOLTE DU BLÉ EN 1887

Il résulte des rapports sommaires centralisés au ministère de l'agriculture que la récolte du blé restera au-dessous des espérances qui s'étaient manifestées, mais que, si elle ne satisfait pas complètement aux besoins de la consommation, pendant la campagne à venir, le déficit sera très peu sensible et facilement couvert par quelques millions d'hectolitres exotiques.

Or, des blés américains étant, en ce moment, offerts à 18 francs l'hectolitre, réglé à 80 kilogr. et acquitté, il y a lieu de reconnaître que, sans le droit protecteur actuel de 5 francs, les expéditeurs étrangers pourraient nous livrer des blés à 14 et même 13 francs l'hectolitre.

Viv. — Un chien hydrophobe a parcouru les communes de Blou, Saint-Philbert, Vernantes et Neuillé, mordant tous les chiens qu'il rencontrait.

Il a été abattu par son propriétaire, le sieur Vineau, marchand de pommes à Vivy.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Courses de chevaux et Carrousel à Saumur, les 7, 8 et 9 août 1887

A cette occasion, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au 10 août inclus les coupons retour des billets aller et retour qui auront été délivrés pour Saumur les 6, 7, 8 et 9 dudit mois, aux conditions de son tarif spécial A n° 9.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OcéAN

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, toutes les gares du réseau délivrent pour les stations balnéaires ci-après des billets aller et retour de toutes classes.

Pour les distances de 250 kilomètres, ces billets comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Pour les distances inférieures à 250 kilomètres, la réduction est de 20 0/0.

Prix indiqués comme exemple, au départ de SAUMUR.

	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
Saint-André-des-Eaux	36.95	27.70	20.30
Pornichet	36.95	27.70	20.30
Escoublac-la-Baule	36.95	27.70	20.30
Le Pouliguen	36.95	27.70	20.30
Batz	36.95	27.70	20.30
Le Croisic	36.95	27.70	20.30
Guérande	36.95	27.70	20.30
Vannes	39.10	29.35	21.30
Ploubarnel-Carnac	43.95	33.00	24.15
Saint-Pierre-Quiberon	45.35	33.95	24.90
Quiberon	46.10	34.50	25.30
Lorient	46.95	34.20	25.55
Concarneau	56.10	42.05	30.65
Quimper	56.75	42.55	30.90
Douarnenez	60.30	45.15	32.90
Châteaulin	61.60	46.25	33.90

Les billets doivent être demandés au chef de gare quatre jours avant celui du départ.

ANGERS.

Arrestation de deux voleurs. — Mardi matin, le sieur Rousseau, aubergiste, rue de la Blancheraie, à Angers, reçut la visite de deux individus qui lui offrirent des volailles mortes. Flairant un vol, l'aubergiste fit appeler deux agents de police et, à l'approche des agents, l'un de ces individus voulut prendre la fuite, mais il en fut empêché.

Ces deux vagabonds, dit le *Patriote*, avaient en leur possession une brouette sur laquelle était placé un sac renfermant six canards et une poule, dont ils ne voulurent pas indiquer la provenance.

Ils ont été trouvés nantis de passeports, l'un au nom de Louis Gustave, délivré à Fontevault, et l'autre au nom de Julien

Dumas, délivré à Angers le 5 mai 1887. Ces individus, marchands ambulants, sans domicile fixe, ont été arrêtés.

Passage de la Loire. — Mardi matin, à six heures et demie, le 2<sup>e</sup> pontonniers a construit un pont sur la Loire, en face de Saint-Jean-de-la-Croix.

Tout le 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie a passé sur ce pont; le passage s'est effectué sans accident.

Les troupes sont rentrées à onze heures dans leurs casernements par les Ponts-de-Cé.

Sauvetage en Maine. — Avant-hier matin, le nommé Sielet, ouvrier glassier, est tombé dans la Maine, près le pont de la Basse-Chatne. Ne sachant pas nager, il se serait noyé sans l'intervention de M. Delaporte, membre des Sauveteurs angevins, déjà médaillé pour ses nombreux sauvetages.

DANS LA SARTHE

Le gouvernement trouve excellent que les loges maçonniques offrent, dans la Drôme, des livres de prix aux écoles communales. Si le gouvernement s'était opposé à cette intrusion de la Maçonnerie dans l'enseignement public, il y aurait eu une interpellation à la Chambre.

Que font, pendant ce temps-là, certains républicains de la Sarthe ?

M. le marquis de Juigné — un vil réactionnaire — que les électeurs du canton de Sablé ont eu le mauvais goût de nommer conseiller général, a adressé à tous les instituteurs du canton des livrets de caisse d'épargne pour être remis à leurs élèves les plus méritants, lors de la distribution des prix.

Tous les maires du canton ont accepté et remercié M. le marquis de Juigné. M. l'inspecteur d'académie lui-même a exprimé combien il était touché de ce témoignage de sympathie donné à ses écoles.

Mais M. Senegon, maire de Vion, n'entend pas de cette oreille; il a pris sa bonne plume, et il a écrit à M. de Juigné la lettre suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Mairie de Vion (Sarthe)

Vion, le 15 juillet 1887.

Monsieur le conseiller général, J'ai l'honneur de vous informer qu'il ne m'est pas possible d'accepter, pour l'école des garçons de ma commune, votre offre d'un livret de caisse d'épargne de dix francs.

J'ai, en effet, pour principe de faire la même chose pour l'école des filles que pour celles de garçons (sic); ensuite, je ne puis rien recevoir du conseiller général actuel du canton de Sablé, dont on connaît les sentiments d'hostilité à nos écoles laïques et qui combat autant qu'il peut le gouvernement de la République.

Ci-joint le bon de poste que vous avez transmis à l'instituteur.

Veuillez agréer, monsieur le conseiller général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le maire de Vion,

SENEGON.

M. de Juigné a trouvé que l'épître de M. Senegon passait les bornes, car il lui a répondu par la lettre suivante :

Juigné, le 21 juillet 1887.

Monsieur le maire,

Je me félicite d'avoir agi vis-à-vis de vous en homme bien élevé, mais je regrette de vous avoir dérangé. Vous n'aviez, en effet, aucun droit pour me renvoyer le livret de caisse d'épargne offert par moi à l'école communale de Vion. M. l'instituteur devait s'adresser à M. l'inspecteur, qui, lundi 18 juillet, à 11 heures 25 du matin, à son bureau sis au Mans, acceptait le don fait par moi. Il déclarait, et j'enregistre pour l'avenir ces paroles, vouloir faire distribuer toutes les récompenses données à ses écoles.

Il est regrettable qu'un maire méconnaisse à ce point ses droits et ses devoirs. Il est scandaleux de voir sacrifier des intérêts publics à la vulgaire satisfaction de passions personnelles, nullement justifiées.

Vous prétendez que je suis l'adversaire des écoles laïques. J'oppose à votre allégation le démenti le plus formel; et si je croyais arriver à vous faire saisir la différence qui existe entre l'enseignement laïque chrétien et l'enseignement laïque sans Dieu, je tenterais l'épreuve, car c'est certainement par ignorance que vous péchez.

Mais ce serait trop long, et je me contenterai de vous engager à l'avenir à ne pas agir si légèrement, et surtout à mieux servir les intérêts de votre parti en ne vous inspirant plus des conseils de M. le député qui, comme vous, refuse la somme de soixante-

six francs que j'avais remise aux écoles de Sablé.

« Votre déconvenue n'a pas d'importance; on en rira, voilà tout. Tandis que l'abus de pouvoir, l'acte si mesquinement despotique et arbitraire du représentant de notre département siégeant à la gauche radicale, porte atteinte à la considération de tout un parti. Ces conseils de prudence, monsieur le maire, vous sont aussi généreusement donnés que mon livret. Vous pouvez ne pas les suivre, cela ne regarde que vous. Mais vous distribuerez du moins la récompense méritée par les élèves. Ces enfants sont les fils des nombreux électeurs qui, à une grande majorité, m'ont honoré de leurs suffrages.

« Je manquerais au mandat qui m'a été confié en ne vous adressant pas ici, monsieur, l'expression des sentiments qui vous sont dûs.

Marquis DE JUIGNÉ. »

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>,  
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes *Eaux-de-vie blanches* vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 1 fr. 30 le litre pesant 43°, 4 fr. 55 pesant 46° et 4 fr. 80 pesant 50°.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet). Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

- PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
- PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.
- PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.
- PALAIS-ROYAL Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.
- PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.
- PALAIS-ROYAL Articles de fumées, cuir et métal.
- PALAIS-ROYAL Lunettes et pinces-nez, étuis.
- PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.
- PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**

**JOLIE PROPRIÉTÉ**  
Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat;  
Comprenant :  
1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour;  
Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau;  
Belle avenue de tilleuls;  
2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué.

**A VENDRE**

**MOULIN**  
BIEN APPROPRIÉ,  
Avec bonne chute d'eau sur rivière le Thouet,  
A 4 kilomètres de la gare de Thouars.  
S'adresser à M. BAFOUR, notaire à Thouars. (514)

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES ET DE MARCHANDISES**

Dépendant de la faillite du sieur Félix Guignard, commissionnaire en vins.

Le JEUDI 4 AOUT 1887, à une heure du soir, et jours suivants, dans une maison à Saumur, quai de Limoges, n° 34, occupée par M. GUIGNARD,

Il sera vendu :

158 hectolitres de vin blanc, 95 hectolitres de vin rouge, 7 hectolitres d'alcool, eau-de-vie, cognac, kirsch, cidre, vinaigre, vins en bouteilles, chantiers, bascule, outils et ustensiles de cave, une jument et son équipage, camion, haquet, 72 demi-muids, 530 harriques vides, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

NOTA. — Les fûts vides seront vendus le samedi 6 août, dans une cour située rue de Fenel.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> DROUAUX, avocat-avocat, à Tours, 7, rue de l'Archevêché.

**VENTE AUX ENCHÈRES**

Par le ministère de M<sup>e</sup> LARROUYET, commissaire-priseur à Tours,

Le samedi 30 juillet 1887, à 2 heures du soir,

A Tours, quai de la Poissonnerie, n° 1,

**D'un Matériel de Battage**

EN ÉTAT DE NEUF

Composé de locomobile cinq chevaux, batteuse et accessoires, système CUMMING.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

**A LOUER**

Pour le 1<sup>er</sup> octobre,

**MAISON ET JARDIN**

REMISE ET ECURIE

Rue de Bordeaux, 39.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, 45. (522)

**A LOUER**

En totalité ou par parties

**ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS**

Située rue de la Tonnelles.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1888,

**Grande Maison**

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

**A VENDRE**

Bouffarde, jument bai brune,

pur sang, 4 ans.

S'adresser, pour renseignements, à M. RAINBAULT, rue de la Fidélité.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

Les Magasins de Chemiserie de M. DORÉ sont transférés rue du Portail-Louis, 29. (476)

**Robes et Manteaux**

M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> CHAUSSARD

Ancienne Coupeuse du Magasin du Printemps,

22, rue du Marché-Noir,

A l'angle de la rue Dacier,

**SAUMUR**

M<sup>me</sup> CHAUSSARD a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage et de Jersey fort jolie et allant très bien.

Vu la nombreuse clientèle, M<sup>me</sup> CHAUSSARD peut faire dès maintenant des Costumes sur mesure depuis 35 fr. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, trouveront chez elle la Haute Nouveauté en Tissus pour Robes et Manteaux, la belle Lingerie pour Dames, le Corset, le Jupon - Tournure, le Caoutchouc et le Costume d'Amazonne.

**PLUS D'ESSAYAGE !**

Il suffit d'envoyer un Corsage allié, avec la longueur de Jupe, devant et derrière.

**EXÉCUTION SANS RETARD.**

Secondée par une première ouvrière de Paris et un excellent personnel, M<sup>me</sup> CHAUSSARD peut exécuter toute commande dans les vingt-quatre heures, commande de deuil en dix heures.

On demande de suite de bonnes ouvrières pour Robes. (517)

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, bon cocher et bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Port, en face la Retraite.

**MANUFACTURE**

**PIANOS et HARMONIUMS**

**LÉPICIER & COLLMANN**

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann est en ce moment à Saumur.

S'adresser à l'hôtel de Londres.

**VINS EN GROS**

**DESGUIRAUD ET BOURASSEAU**

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.

VIN BLANC supérieur... 65 fr.

id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

**LESSIVE - IRIS** LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

**SANS PALAIS NI CROCHETS**

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

**68, QUAI DE LIMOGES**

**SAUMUR**

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1887.**

Valeurs au comptant	Côture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Côture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Côture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Côture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.
3 % .....	81 20	81 30	Est .....	780	780	OBLIGATIONS.			Gaz parisien .....	515	515
3 % amortissable .....	84	84	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1230	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	537	535 50	Est .....	388	386 75
4 1/2 % .....	105	104 75	Aïdi .....	1137 50	1133 75	— 1865, 4 % .....	526 50	526 50	Midi .....	392	395
4 1/2 % (nouveau) .....	109 40	109 40	Nord .....	1510	1508 75	— 1869, 3 % .....	412 50	412 50	Nord .....	407	406
Obligations du Trésor .....	506 25	505	Orléans .....	1303 75	1307 50	— 1871, 3 % .....	390	389	Orléans .....	395 50	396
Banque de France .....	1110	1110	Ouest .....	873 75	870 25	— 1875, 4 % .....	520	519	Ouest .....	392	394
Société Générale .....	453 75	453 75	Compagnie parisienne du Gaz.	1330	1325	— 1876, 4 % .....	518 50	517	Paris-Lyon-Méditerranée .....	392	392 50
Comptoir d'escompte .....	1035	1035	Canal de Suez .....	1970	1971 25	Bons de liquid. Ville de Paris.	527	526	Paris-Bourbonnais .....	392	391
Crédit Lyonnais .....	555	556 25	C. gén. Transatlantique .....	507 50	507 50	Obligations communales 1879.	484 75	484 50	Canal de Suez .....	592 50	590
Crédit Foncier, act. 500 fr. .....	1344	1350	Russe 5 0/0 1870 .....	100 25	100 40	Obligat. foncières 1879 3 % .....	477 50	478	Panama 6 0/0 .....	436 25	436 35
Crédit mobilier .....	470	477 50				Obligat. foncières 1 83 3 % .....	379 75	378			
Canal Inter.-Panama .....	375	372 50									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur (orl.) .....	2 03	6 33	»	»	1 38	4 16
Saumur (état) .....	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30
Nantillyhalte .....	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé .....	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé-s.-Cyr .....	7 17	9 02	11 11	»	4 40	8 56
Montreuil (a) .....	7 31	9 29	11 15	2 06	4 55	9 08
— (départ.) .....	7 34	9 33	»	11 24	5 08	9 11
Thouars .....	7 53	9 51	»	11 57	5 27	9 38
Loudun .....	8 10	»	»	»	5 52	9 52
Poitiers .....	8 16	33	»	»	5	12 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				
STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.) .....	4 16	»	8 34	»
Saumur (état) .....	8 31	4 13	8 30	»
Nantilly .....	8 37	4 26	8 43	»
Montreuil (a) .....	9 19	4 55	9 08	»
— (départ.) .....	9 29	5	9 20	»
le Vaudelnay .....	9 40	5 11	9 31	»
Baugé .....	9 50	5 20	9 42	»
Doué .....	9 57	5 27	9 51	»

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.) .....	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Vivy .....	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Blou .....	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Vernantes .....	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Noyant-Méon .....	8 50	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Chât.-d.-Lor. .....	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31

ANGERS — SAUMUR — TOURS						
STATIONS	Dir. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Angers .....	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32
La Ménitrie .....	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13
Les Rosiers .....	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»
St-Clément .....	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»
St-Martin .....	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»
Saumur (a) .....	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49
— (départ.) .....	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53
Varennes .....	8 05	9 28	1 01	4 45	7 06	»
Port-Boulet .....	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 30
Langeais .....	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59
Tours .....	5 05	9 42	11 05	2 36	6 36	8 42

TOURS — SAUMUR — ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Dir. mixte soir
Tours .....	1 23	5	7 15	11 35	2 05	5 25
Langeais .....	2 09	5 45	8	12 18	2 49	6 08
Port-Boulet .....	2 37	6 23	8 39	12 46	3 09	6 43
Varennes .....	3 05	6 51	9 12	1 57	»	6 54
Saumur (a) .....	2 56	6 48	9 04	1 08	3 24	7 06
— (départ.) .....	3 03	6 55	9 12	1 12	3 29	7 12
St-Martin .....	7 09	9 26	1 25	»	7 25	»
St-Clément .....	7 16	9 31	1 31	»	7 32	»
Les Rosiers .....	7 24	9 41	1 38	3 45	7 39	»
La Ménitrie .....	3 28	7 55	9 52	1 45	3 52	7 48
Angers .....	3 57	8 24	10 41	2 30	4 17	8 32

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet  
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.